

**COMMUNE DE RENAISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 9 décembre 2024**

**Objet : Vidéoprotection- Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – Programme S « développement de la vidéoprotection de voie publique »**

**N° 2024-12-09/04**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au Maire délégué à l'information municipale, attractivités et relations avec les personnes âgées, expose que le projet de vidéo protéger la commune peut être subventionné par l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Le FIPD traduit des orientations de la politique de prévention de la délinquance, il constitue l'un des leviers de financement pour certaines actions de sécurisation.

Ainsi, Monsieur Didier PICARD, demande l'accord de l'Assemblée pour solliciter une subvention auprès de l'Etat dans ce cadre et plus particulièrement au titre du Programme S « développement de la vidéoprotection de voie publique ».

Considérant le plan de financement ci-dessous :

| <b>DEPENSES</b>            | <b>Montant HT</b> | <b>RECETTES</b>   | <b>Montant</b>    |
|----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| Travaux                    | 36 622,00         | FIPD  | 2 600,00          |
| Centre de supervision      | 22 787,00         | Région "sécurisation des espaces publics"                               | 50 000,00         |
| Caméras, coffret, licences | 42 588,00         | Région " Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité » | 29 000,00         |
|                            |                   | Autofinancement   | 20 397,00         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>101 997,00</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>101 997,00</b> |

Considérant le rapport présenté portant sur le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – Programme S « développement de la vidéoprotection de voie publique » de 2 600 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaion, le 10 décembre 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024  
Publication : 12/12/2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE